République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)

STATION THERMALE CLASSEE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du Vendredi 07 avril 2017 à 18 h00 à la Mairie de Barbazan

Présents : Mmes STRADERE Michelle, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine
Mrs DELORT Thierry, BRUNA Roger, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, Absent : Monsieur VALLE Anthony .

Le Maire de Barbazan, ouvre la séance en remerciant les présents et en leur demandant d'accepter la présence de Mme Martine BUZON, secrétaire de Mairie, pour faire le compte-rendu de séance et l'intégrer au site Internet de la commune.

1 - Compte de Gestion 2016, Compte Administratif 2016, affectation des résultats.

Madame le Maire donne la parole à Mme BOLEA qui présente le compte de gestion 2016 émis par la Trésorerie de Gourdan-Montréjeau et le compte administratif 2016 qui sont exactement identiques.

Madame le Maire demande le vote du compte de gestion 2016 émis par la trésorerie de Gourdan-Montréjeau. Vote à l'unanimité.

Mme BOLEA compare donc compte par compte le compte administratif 2016. Pour 2016 un excédent se dégage.

Mme STRADERE quitte la salle de séance. Monsieur MAURETTE, 1ère adjoint, demande le vote à main levée pour le compte administratif 2016 établi par le Maire.

Le compte administratif est accepté à l'unanimité.

Mme le Maire revient en séance et demande alors le vote à main levée concernant l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2016 (40 612.98 €) au compte n° 1068.

Vote à l'unanimité.

2 – Budget 2017

A - Vote des trois taxes.

Madame BOLEA Maryse explique le versement par la Communauté de Communes de la Dotation de Solidarité pour 2016 en contrepartie les taxes ne doivent pas être augmentées.

	COMMUNE	DEPARTEMENTAL	NATIONAL
Taxe d'habitation :	4.11 %	27.90 %	24.38 %
Taxe foncière :	5.14 %	24.62 %	20.85 %
Taxe foncier non bâti :	38.16 %	94.02 %	49.31 %

Les taux de la commune de Barbazan sont les plus bas au niveau départemental et national.

Vote à l'unanimité.

B – Vote du budget

Dépenses de fonctionnement

011	177 300.00 €
012	176 500.00 €
014	703.00 €
65	33 040.00 €
66	7 700.00 €
67	1 500.00 €
022	1 224.09€
023	49 367.02 €
042	2 031.00 €
TOTAL	**449 365.11€**

Recettes de fonctionnement

013	30.000.00 €
70	19 300.00 €
73	210.350.00 €
74	59 291.00 €
75	39 000.00 €
77	1 710.00 €
002	89 714.11€
TOTAL	**449 365.11 €**

- **Dépenses d'Investissement**

1641	20 500.00€
165	400.00 €
1332	7 446.00 €
23	53 181.00€
040	28 062.00 €
TOTAL	**109 589.00€**

Recettes d'Investissement

10222	9 870.00 €
1068	40 612.98€
1323	870.00 €
1321	6 338.00 €
165	400.00 €
2804132	2 031.00 €
021	49 367.02 €
024	100.00 €
TOTAL	**109 589.00€**

En fonctionnement, ces chiffres prennent en compte les taux des taxes habitations et foncières.

Vote à l'unanimité.

C) Compte 6574

Comme chaque année lors du vote du budget, il est nécessaire de faire une délibération détaillant le montant de la coopérative scolaire de chaque école.

Vote à l'unanimité.

Local parents d'élèves : La Mairie n'a pas de local à mettre à disposition des parents d'élèves sauf le couloir de l'école pour mettre une armoire.
Ils ont demandé que la commune donne un euro par enfant pour chaque repas pris à la cantine.
Il n'est pas possible de répondre favorablement à cette demande.
A la rentrée scolaire il sera demandé au CHAL de facturer directement la cantine aux parents.

Désherbage : En 2017 il est interdit aux communes d'utiliser des produits phytopharmaceutiques de synthèse chimique. Il est donc nécessaire de s'intéresser aux produits d'origine naturelle.

Elections : Distribution des permanences à assurer pour les élections du 23 avril 2017 et du 7 mai 2017.

Grange de Gès : Un feu a été allumé à l'intérieur de la grange et les vitres des fenêtres ont été cassées.

Une réunion publique concernant les élections législatives aura lieu le 27 avril 2017 à 9 hrs 30 à la mairie de Barbazan organisée par le parti socialiste.

3 – TRAVAUX D'ENTRETIEN –

Madame le Maire précise que pour les travaux plusieurs devis sont toujours demandés.

Urbanisme route de Luscan : Le Sivom détient la compétence. Le conseil départemental subventionnera ces travaux.
Vote à l'unanimité.

4 – LOCATIONS

Appartement de la mairie :
Madame le Maire expose que le logement de la Mairie N° 1 situé Grand Rue Saint-Michel est libre.

Un coupe s'est proposé de l'occuper à compter du 1er mai 2017 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Le montant du loyer sera de 430.00 €uros par mois, terme à échoir.
Vote à l'unanimité.

Local de la maison de la prade :
Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'une personne désire louer le local attenant à l'ancien office du tourisme à la Maison de la Prade située Avenue des Thermes et s'engage à nous fournir les documents nécessaires relatif à son activité.

Cette location est consentie au 1er septembre 2017 pour 250 € par mois durant un an. Le loyer sera révisable tous les ans à la date d'anniversaire du contrat.
L'eau, l'électricité et le téléphone seront à la charge du locataire.

Vote à l'unanimité.

Local du pavillon des Thermes :

Le locataire actuel n'entretient pas le local ni les abords. Il lui est demandé de quitter le local au 1er mai 2017.

5 – QUESTIONS DIVERSES

CCPHG : Commissions et groupes de travail : Une feuille d'inscription est distribuée afin de s'inscrire, si on le désire, dans les différents groupes de travail des commissions de la Communauté de Communes.

Prêt de la salle : Une association de danse (Zumba…) désire le prête de la salle des fêtes. Accord pur un essai.

Demande autorisation de passage : Madame RICAUD de Luscan demande une sortie aux Thermes depuis sa propriété vers la voie communale. Pas de sortie accordée mais un courrier pour lui demander d'entretenir la haie.